Image not found or type unknown

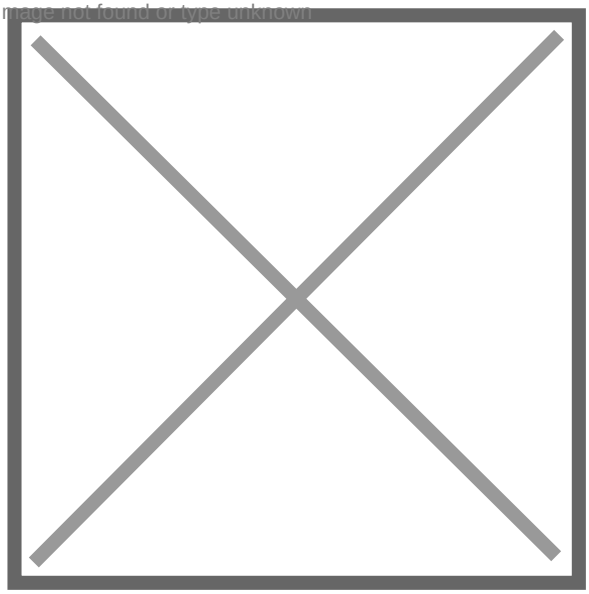

Intéressement non versés

Par **Miss_poly**, le **21/02/2016** à **19:32**

Bonjour,

Je me permet de déposer cette demande car je ne trouve pas d'information sur le net et avant d'engager des actions plus sérieuses, j'aimerai savoir ce qu'il en est.
Salariée cadre dans une entreprise depuis 2004, j'avais obtenu lors de la signature du contrat, en plus du salaire, un intéressement sur la marge brute. Voici le texte :
"En sus de cette rémunération fixe, M XXXX percevra une rémunération correspondant à 1% de la marge brute générée par les affaires dont elle a la charge. Ce calcul de marge sera réalisé tous les trimestres.
Or dans les mois qui ont suivi, j'ai relancé ma direction pour obtenir des informations. A force de réponse négative "tu n'as pas fait de marge, pas le temps, on est déficitaire..." j'ai arrêté de demander. A ce jour, je n'ai jamais obtenu en 12 ans, le moindre intéressement lié a cet engagement. Une prime annuelle de 150 e sous forme de tickets cadeau nous est "gracieusement" donnée à Noel...
N'obtenant non plus aucune augmentation salariale(a part celles qui sont légales) je souhaite réclamer mon du. La société ne nous a jamais tenus informés des marges brut dégagées sur les affaires et encore moins celles sur lesquelles j'aurai du être informée.
En 12 ans j'ai eu beaucoup de clients...et n'ai pas tenu de comptabilité sur le CA que l'on me confiait... allant du petit devis de 500 e à l'appel d'offre à 100.000 e ...

Pourriez-vous me dire si cette réclamation est envisageable ? de quelle façon je dois m'y prendre ?
Structure d'env 30 personnes, ou il y a eu des changements de CC sans aucune concertation auprès du personnel.

Merci pour votre réponse. Bien cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés